

sont adressés à l'un de ses meilleurs amis qui possède une fort belle édition du poète italien, et qui en fait l'objet de ses fréquentes lectures.

PÉTRARQUE ET LAURE.

Vous qui lisez Pétrarque, et qui, dans votre tête,
Avez tous les sonnets de ce fécond poète,
De quel genre était-il, son amour ? quel lien
Unissait la Française à cet Italien ?
Laure aimait-elle ou non ? et cette femme a-t-elle
Mérité, par sa faute, une gloire immortelle ?
Croyez-vous qu'une fois Vaucuse ait découvert
Pour le front du poète un brin de myrthe vert,
Et que la belle Laure ait su, par un sourire,
Payer autant de vers qu'un homme en peut écrire ?
Pétrarque n'ajamais des airs bien triomphants ;
Sa blonde d'Avignon, mère de sept enfants,
Dévôte à faire peur, et rebelle à la stance,
Aurait, je crois, tenu son Pétrarque à distance,
Et fidèle au respect qu'une femme se doit,
A ses lèvres n'a mis que le bout de son doigt.
Je vais même plus loin ; je crois que cette Laure,
Que de tous ses rayons le poète colore,
N'a jamais existé ; que Pétrarque, un beau jour,
Pour charmer ses ennuis s'inventa cet amour,
Qu'à Vaucuse il créa son gracieux fantôme
Pour remplir de sonnets cinq cents pages d'un tome,
Et qu'ensuite, content d'avoir fait retentir
Son nom, ce grand poète est mort vierge et martyr.

Voilà l'opinion du poète Méry sur les amours du poète Pétrarque. Si elle n'est pas concluante, elle a du moins le mérite d'être parfaitement spirituelle, et cela doit suffire.

A

(Le Constitutionnel.)

SOMMAIRE.—L'Auberge de la Baronne (suite et fin) ; Entrevue avec un Ulema ; Sextine ; Pétrarque fut-il amoureux de Laure ?

AVIS AUX AGENTS ET ABONNÉS.

Messieurs les Agents du *Canadien*, à la campagne, qui voudront bien agir comme Agents pour le *Coin du Feu*, et qui recevront le prix d'abonnements, auront le soin de nous faire parvenir ce qu'ils recevront, car le *Coin du Feu* ne sera adressé qu'à ceux dont l'abonnement nous sera parvenu, avec le prix du port pour un semestre.

Les Abonnés et Agents des Campagnes du

District de Montréal, pourront, s'ils le trouvent plus commode, faire leurs paiements ou remises entre les mains de M. E. R. FABRE, Libraire, Agent Général pour le District de Montréal.

CONDITIONS.

LE COIN DU FEU est publié une fois par semaine, le Samedi.

Le prix de l'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, payable d'avance par semestre, non compris les frais de poste, qui sont de quatre *chelins* par année.

Lorsque quelqu'un s'abonnera dans le cours d'un semestre, et qu'on ne pourra pas lui compléter le semestre, il ne paiera que pour le restant du semestre, le désir des propriétaires étant que tous les abonnements expirent aux mêmes époques, afin que l'avis qu'ils donneront le dernier mois de chaque semestre puisse servir à tous les Abonnés.

A la fin de l'année les Abonnés recevront gratis une Table des Matières.

S'adresser par lettres affranchies aux propriétaires soussignés, Basse-Ville, Rue Lamontagne No. 6.

FRÉCHETTE & CIE.

*** On a dû considérer comme désirant s'abonner au COIN DU FEU ceux à qui le premier numéro a été adressé, et qui ne l'ont pas renvoyé ou remis. On laisse donc le second à leur domicile, dans l'espérance qu'ils voudront bien se conformer sans délai à la condition du paiement d'avance.*

Imprimé et publié par ETIENNE PARENT, Avocat, No. 3, Rue La Porte, Québec, et JEAN BAPTISTE FRECHETTE, Imprimeur, No. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec, Propriétaires.